



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1795

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 3 février 2026, à savoir :

#### RÈGLEMENT RV-1795 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026 ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement décrète l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2026 et un emprunt de 500 000 \$ pour le financement du projet. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 5 ans, remboursable par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 23 au 26 février 2026 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 19 mars 2026.

#### CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [boisbriand.ca](http://boisbriand.ca).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 24 mars 2026.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2026.24